

COMMUNIQUE DE PRESSE

Paris, le 11 octobre 2022

Pertes de chance en rhumatologie

Nous, représentant les associations de patients ayant besoin de consultations de rhumatologie et/ou soignés pour des pathologies rhumatismales chroniques, et l'ensemble des rhumatologues, en formation, hospitaliers et libéraux, faisons une demande conjointe vitale auprès de notre ministre le Docteur François Braun de doublement des effectifs d'internes en rhumatologie pour la France entière (actuellement 88 postes d'internes par an en national) pour enrayer la pénurie de rhumatologues.

Nous sommes passés de 2013 à 2022 de 1 907 à 1 522 rhumatologues exerçant en libéral France entière. La région Ile-de-France a perdu 92 rhumatologues depuis 2010. La mise en place des équipes de soins spécialisés (ESS) en rhumatologie, satellites des communautés professionnelles de territoire (CPTS), est impossible à organiser en période de pénurie.

La projection de cette pénurie est dramatique compte-tenu de la moyenne d'âge des rhumatologues : en Ile-de-France, plus de la moitié a plus de 60 ans, le tiers plus de 65 ans, avec des carences d'installation en libéral, des manques de rhumatologues dans les établissements publics universitaires, régionaux et privés, et des départs en retraite sans perspective de successions.

Nos cabinets débordent de consultations, et les délais d'obtention de rendez-vous de rhumatologie ne répondent plus à la demande, passant en moyenne de 3 à 6 mois, exposant les patients à des pertes de chance et des surcoûts pour eux-mêmes et l'Etat. En effet, nous avons tous été confrontés à un patient par exemple avec un épanchement de genou ayant consulté plusieurs fois son médecin traitant, venu aux urgences à plusieurs reprises sans possibilité de ponction, ayant bénéficié d'une voire deux IRM, ayant multiplié les consultations chez l'ostéopathe, sans amélioration de son état, après un errement du parcours de soins pendant plusieurs mois et pour des surcoûts personnels, pour la CNAM et pour la société non justifiés. Toutes ces errances de parcours onéreuses pourraient être évitées si le nombre de rhumatologues de ville, hospitaliers et en formation pouvait répondre aux besoins populationnels.

Or la projection de cette pénurie va vers l'aggravation en raison de l'absence d'internes en formation supplémentaires. Nous avons demandé pour notre région un doublement de leur nombre, ce qui reviendrait en rhumatologie à passer en Ile-de-France de 12 à 24 internes par promotion. Leur faible nombre ne permet pas aujourd'hui de couvrir les besoins en soins à l'hôpital comme en ville, ni de proposer une externalisation de leur formation en ambulatoire pour préfigurer leur exercice futur. Par ailleurs, cette nécessité d'enrichir la formation des internes par le passage en libéral est plébiscitée par 90% des 3/4 des jeunes rhumatologues en formation en Ile-de-France, formation pourtant prévue depuis plusieurs années sur les maquettes de formation, mais impossible à organiser aujourd'hui, tant la population d'internes est sous-calibrée, ne couvrant déjà pas les besoins hospitaliers - le coordonnateur de la spécialité est formel (dernier contact sur le sujet le 30/9/22), et comme cela doit se décliner en régions.

Nous avons aujourd'hui, chacun d'entre nous, une responsabilité qui a dépassé le stade du constat et de l'alerte. Après le diagnostic, il faut mettre en place une stratégie thérapeutique, voire préventive.

Dr Valérie Briole
Rhumatologue,
Présidente de l'URPS
médecins libéraux
Ile-de-France

Pr Pascal Claudepierre
Rhumatologue, PUPH,
Coordonnateur du DES de
rhumatologie Ile-de-France

Françoise Alliot-Launois
Présidente de l'Association
française de lutte
antirhumatisme

Pr Francis Berenbaum
Rhumatologue,
Président de la Commission
régionale Ile-de-France de la
rhumatologie

Pr Pascal Richette
Rhumatologue,
Président de la Collégiale de
rhumatologie d'Ile-de-France

À propos de l'URPS médecins libéraux Île-de-France

L'Union régionale des professionnels de santé (URPS) médecins libéraux Île-de-France représente les 21 000 médecins libéraux d'Île-de-France. Constituée de 60 médecins libéraux élus par leurs pairs pour cinq ans, elle a pour but de contribuer à l'organisation et à l'évolution de l'offre de santé au niveau régional. C'est une association loi 1901 créée par la loi du 21 juillet 2009 « portant réforme de l'hôpital et relative aux patients, à la santé et aux territoires ».

Plus d'informations : www.urps-med-idf.org www.soignereniledefrance.org

Contacts presse :

Primatice Conseil

Thomas de Climens - thomasdeclimens@primatice.com | 06 78 12 97 95

Armand Rigaudy - armandrigaudy@primatice.com | 07 88 96 41 84